



JOURNÉES NATIONALES DE L'ARCHITECTURE / 18 OCTOBRE 2024

HÔTEL DU DÉPARTEMENT- JURA

LA DÉCENTRALISATION

La loi de 1982

La loi supprime la tutelle exercée par le préfet (alors dénommé commissaire de la République) sur les collectivités locales. Elle lui retire le pouvoir d'annuler les actes administratifs des autorités locales. Le préfet exerce dorénavant un contrôle de légalité a posteriori sur ces actes. Il peut les déférer au juge administratif, seul compétent pour les annuler ;

Elle transfère la fonction exécutive départementale et régionale des préfets aux présidents de conseil général (devenu conseil départemental en 2013) et de conseil régional.

Des nouvelles compétences attribuées aux départements

De 1982 à 1986, 25 lois complétées par environ 200 décrets se succèdent. C'est ce qu'on a appelé «l'Acte I de la décentralisation».

Ces lois dotent le Conseil départemental de domaines de compétences obligatoires telles que :

- l'action sociale,
- la lecture publique ou encore
- la gestion des collèges...

Création de la fonction publique territoriale

Le Conseil Général du Jura est propriétaire d'une partie de la préfecture où il siège.

Pour affirmer son identité et répondre aux besoins, le Conseil Général du Jura décide de programmer la construction d'un hôtel du Département.



UN PREMIER PROJET 1987/1988

Programme : 7 098m² / 35 millions de francs

Services départementaux : 4 288m²

Locaux techniques : 1 290m²

Logements : 550m² / 5 T4 ou T5 + 1 loge + 1 T6

Organismes annexes (CAUE, CDT, Codal...) : 970m²

Parking de 300 places

Principes :

- différencier les accès du public et du personnel,
- regrouper l'exécutif, les services et les services extérieurs

Surfaces utiles

Conseil Général/exécutif : 975/995m²

Président/cabinet/vice-présidents : 425m²

Direction affaires administratives/financières/ patrimoniales : 1 145m²

Direction affaires générales : 1 970m²

Direction affaires économiques et communales : 270m²

Direction tourisme : 250m²

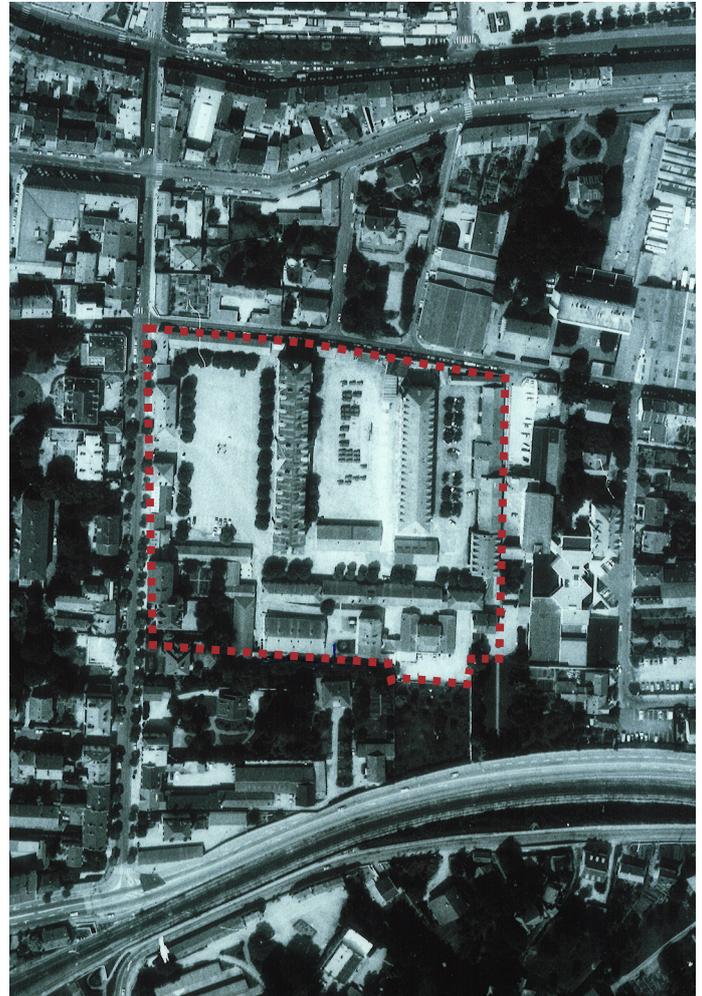
Services sociaux : 1 026m²

Régie Chalain : 142m²

Paierie départementale : 180m²

Codal : 200m², Adil : 105m², CAUE 150m²

Locaux divers/restaurant administratif/ salle de réception : 580m²



Hypothèses de travail

- Extension des locaux de la préfecture dans le jardin
- Construction sur un autre site/caserne Michel (départ du 60^{ème} régiment d'infanterie)

Etude de faisabilité sur le site de la caserne Michel rue Rouget de Lisle

- Rénovation des 3 bâtiments principaux (1844).
- Démolition des pavillons.
- Construction de 1 ou plusieurs bâtiments.

Jury de concours

6 + 1 équipes sélectionnées à candidater en 1987

Lauréat : équipe Cencelme / Brandon / Curtet.

Recours et annulation du concours par Tribunal Administratif le 17 juillet 1989.

LE SECOND CONCOURS D'ARCHITECTURE 1990/1991

Programme : 9 500m² / 6 818m² surfaces utiles / 77 millions de francs

Parking de 330 places

250 agents

Site de 3ha

Choix laissé aux concepteurs de rénover ou démolir la caserne.

Réserve foncière à prévoir pour construction supplémentaire.

Un bâtiment convivial et fonctionnel.

Concours d'architecture

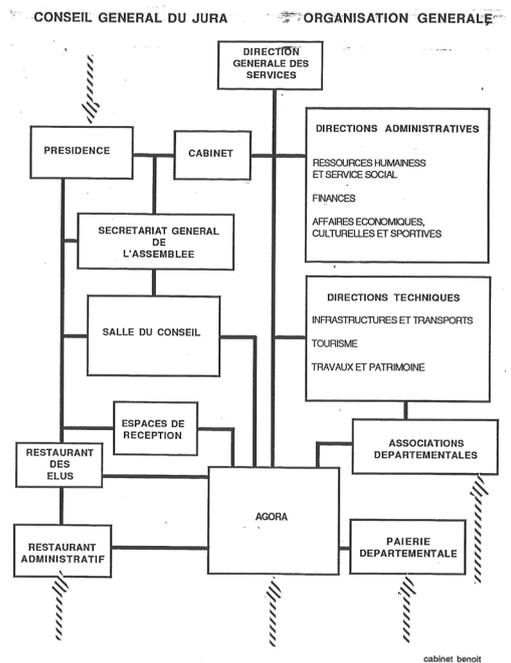
Conduite d'opération : DDE du Jura

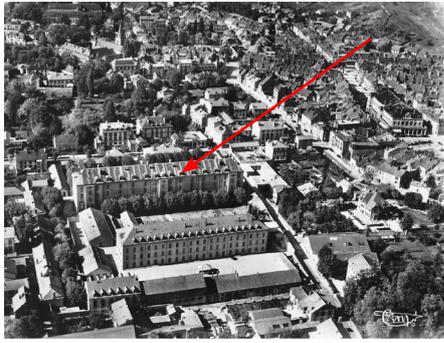
Jury : Élus départementaux, le Maire Lons, le Directeur DDT, le Directeur DRAC, l'ABF, 2 architectes du département

Sélection de 10 équipes sur dossiers / Production de 10 esquisses

Sélection de 4 équipes pour 4 Avant-Projets Sommaires + maquettes

La plupart des équipes prévoient la démolition de la caserne





Équipe Bonnivard

Rez-de-chaussée : un jardin ouvert sur la ville,
Premier étage sur pilotis : les services ouverts au public,
Deuxième étage : l'exécutif, la direction des services.
L'assemblée au coeur du bâtiment.



Équipe Quirot/Ferranet et Wathier

6 bâtiments accueillent les 6 parties du programme.
Le bâtiment existant, la «tour» de l'exécutif, la salle du conseil, les locaux de réception, les ateliers, les logements...
La caserne conservée coupe le terrain en 2 : à l'avant, l'espace public, à l'arrière, le parc calme et le bassin, vers les espaces de réception et la salle du conseil.



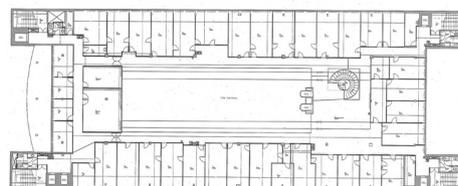
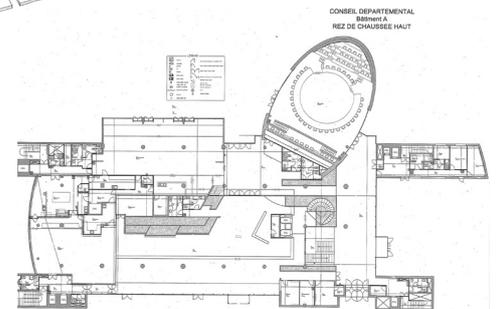
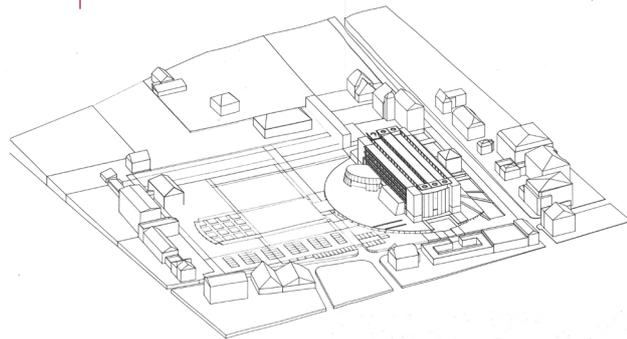
Équipe Spitz/Reichardt-Ferreux

Un bâtiment épuré et linéaire revêtu de pierre à l'exception du couronnement léger.
Les éléments en excroissance (salle du conseil) sont traités de façon légère.



Équipe Archi-Tecture (Munteanu et Perianu) / Grenard Lauréats

Un bâtiment d'un seul volume en contraste avec l'environnement architectural composé de petits volumes «pittoresques».
Un accès urbain à l'ouest (rue Rouget de l'Isle) / Un parc urbain ouvert à l'est.



Réalisation

Première pierre en 1992 et livraison en 1994.
Travaux réalisés à 70% par entreprises locales.

LE PARTI ARCHITECTURAL

Composition sur la parcelle

Un bâtiment unique précédé d'un espace public à l'avant (rue Rouget de Lisle) : un parvis au pied de l'immeuble et un bassin d'eau entre la rue et le parvis.

Secteur Est : espace à vocation de jardin régulier avec trame orthogonale.

Secteur Sud : réserve foncière

Terrain en pente et proximité de la nappe phréatique : niveau de référence élevé pour éviter tout creusement.

Le parti architectural

Environnement bâti hétérogène : immeubles, hôtels particuliers, maisons de ville...

En contraste : un bâtiment unique d'un seul volume qui marque l'espace. Référence à la basilique de Vicence de Palladio.

Une image « pure » sans « caprice architectural », les façades avant et arrière ne sont pas différenciées.

La salle du conseil en forme de tronc conique hélicoïdal, qui a nécessité des banches particulières.

Le bâtiment s'appuie sur 4 tours d'angles opaques (pierres agrafées) et verticale en opposition à la légèreté et l'horizontalité des murs rideaux (verre et métal).

Ne pas créer une « façade de service » mais concevoir un motif arrondi qui encadre la cour de service.

Les accès

Accès principal à l'ouest, accès des élus par le sud : cour d'honneur des élus.

Accès automobile au nord et accès au parking à l'est.

Un bâtiment de 6 niveaux

Rez-de-chaussée bas : services et parking couvert de 70 places.

Rez-de-chaussée haut : agora, services communs, réception

1^{er} étage : bureau des élus, paierie, salles de réunions. Accès indépendant par un escalier « monumental » isolé / circulations banalisées.

2^{ème} étage : cabinet président, services

3^{ème} et 4^{ème} étages : bureaux

L'agora est revue : un espace central aéré et lumineux sur toute la hauteur. Les circulations horizontales périphériques desservent tous les bureaux. Le dessin des garde-corps varie en fonction des niveaux.

Les ascenseurs panoramiques

Les tours d'angles regroupent les circulations verticales (ascenseurs, escaliers) et sanitaires.

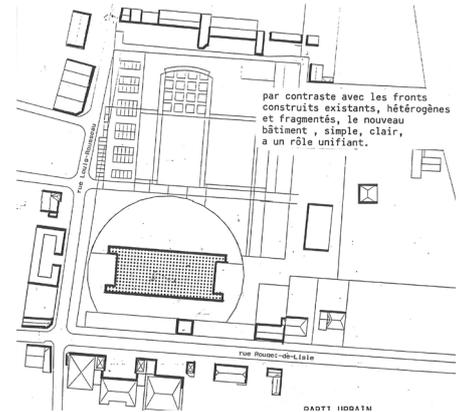
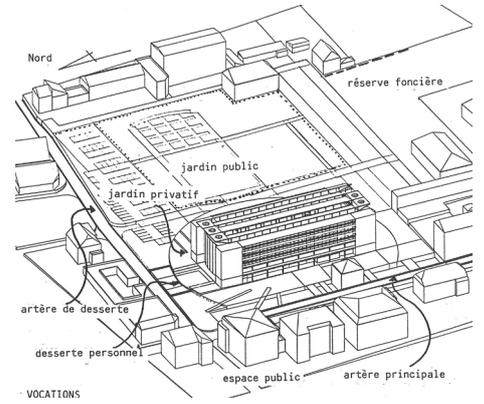
Le système constructif

Construction en béton armé, structure poteaux/poutres pour un cloisonnement libre,

Pierre agrafée sur le socle et les tours d'angles en dialogue avec le bâti ancien.

Murs-rideaux en verre + métal.

Le bois utilisé à l'intérieur.



La basilique de Vicence

